



BPJEPS

Activités aquatiques et de la natation

réservé aux titulaires du BF2 FFN ou Moniteur Sportif Natation (MSN)

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Activités aquatiques et de la natation

Le métier

Le titulaire du BPJEPS Activités aquatiques et de la natation confère à son titulaire les compétences relatives à ...

- animer des activités de découverte, d'initiation, de perfectionnement jusqu'à un premier niveau de compétition, auprès de tous publics, y compris scolaires
- participer à l'organisation et à la gestion de son activité
- participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités
- participer à l'entretien et à la maintenance des matériels
- enseigner la natation dans le cadre scolaire et en leçon particulière
- surveiller les baignades

Ce diplôme confère le titre de Maître Nageur Sauveteur (MNS) à son titulaire.

Où exerce-t-il ?

- dans des associations sportives affiliées à la Fédération Française de natation ou à d'autres Fédérations
- dans des structures privées
- dans les collectivités territoriales

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des tests exigences préalables à l'entrée en formation
- être titulaire du PSE1
- être en possession d'un certificat médical le déclarant apte à la pratique des activités aquatiques
- satisfaire aux tests techniques dans la limite des places ouvertes à la formation et justifier de l'attestation de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation
- être titulaire du BF2 FFN et du BNSSA

Contenu des Exigences Préalables / des épreuves de sélection

- TEP : épreuve pratique 800m nage libre à réaliser en moins de 16 min
- Contenu des épreuves de sélection :

Epreuve orale : entretien de motivation et projet personnel	Epreuve pratique : 200m 4 nages chronométrée
Epreuve écrite : thème général sur le sport	Positionnement : pratique et entretien

Contenu de la formation

2 UC transversales

UC1 et UC2 : communication, projet, connaissances des publics et fonctionnement des structures

2UC spécifiques

UC3 : conduire une action éducative dans les activités aquatiques et de la natation

UC4 : les différentes techniques des activités aquatiques et de la natation / encadrer en toute sécurité les activités aquatiques

La détention BF2 FFN ou MSN dispense le futur stagiaire des exigences préalables à la mise en situation pédagogique (EPMSP) et des UC 1, 2 et 3 de la formation mais le cursus propose des heures en UC3 (pédagogie scolaire et animation).

Entre chaque séquence de formation, le stagiaire est en situation pédagogique. Il a obligation d'avoir une structure aquatique d'accueil.



LIBERTÉ • EGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SPORTS



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Certification

Délivrée par le ministère chargé des sports
Diplôme professionnel de niveau IV

Calendrier de la formation

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée totale	Durée en centre
06.08.18	06.09.18	07.09.18	01.10.18	18.12.18	12	certification	216h	118 h

Coût de la formation - tarif révisable au 1^{er} septembre 2019

Frais d'inscription aux épreuves de sélection 50.00 euros
Frais forfaitaires de positionnement (6h) 54.00 euros
Frais pédagogiques : 1 008.00 euros

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée au CREPS.

Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ? <http://www.rhonealpes-orientation.org/> et <http://www.emploi-sport-auvergne.com/>

- **Jeunes de 18 à 26 ans** : Missions locales
- **Demands d'emploi** : Pôle emploi
- **Résidents en Auvergne-Rhône-Alpes** : CREPS pour les aides accordées par le Conseil Régional
- **Personne porteuse de handicap** : AGEFIPH, Cap emploi...
- **Salariés** : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation
- **Licenciés d'un club** : Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne, Association sportive du demandeur

VAE - Validation des Acquis de l'expérience

La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels - pour moitié employeurs, pour moitié salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.
Se renseigner à la DDJSCS de votre lieu de résidence sur la procédure à suivre.

S'informer, s'inscrire

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : <https://inscriptions.creps-vichy.sports.gouv.fr/>

En cas de difficultés, contactez le responsable pédagogique. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du règlement des frais d'inscription.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Responsable pédagogique

Thierry LEFAURE - Tél. 04 70 59 52 82
E-mail : thierry.lefaure@creps-vichy.sports.gouv.fr

SECRETARIAT DE LA FORMATION

E-mail : secretariat.formation@creps-vichy.sports.gouv.fr

CREPS Auvergne Rhône-Alpes / Vichy

2 route de Charneil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07
E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr

